L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 27 MARS 1888. 61me Année

Dufour & Dessez, Propriétaires Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS MARDI, 27 MARS 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an $12 00
Six mois 6 00
Trois mois 3 00
Un mois 1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an $2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an $3 00
Six mois 1 50
Quatre mois 1 00
Trois mois 75
Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix fixe de 10 cts la ligne voir la 2e page.

TICKET DÉMOCRATIQUE.

Candidats du Parti démocrate désignés à l'unanimité par la Convention d'Etat :

Gouverneur
FRANCIS T. NICHOLLS,
d'Orléans.

Lieutenant Gouverneur
JAMES JEFFRIES,
de Rapides.

Secrétaire d'Etat,
L. F. MASON,
de Concordia.

Trésorier,
W. H. PIPES,
d'East Feliciana.

Auditeur-Général,
WALTER H. ROGERS,
d'Orléans.

Auditeur,
O. B. STEELE,
d'Union.

Surintendant de l'Instruction Publique,
JOSEPHINE BREAUX,
d'Iberville.

PROGRAMME.

Nous, représentants de la Démocratie de l'Etat de la Louisiane, réunis en Convention, faisons la déclaration suivante :

1. Nous proclamons notre adhésion depuis longtemps acquise aux principes du parti démocratique tels que l'a établis son fondateur, Thomas Jefferson, persuadés que de leur application dépend le bonheur de nos libres institutions et du gouvernement populaire.

2. Nous donnons notre pleine approbation à l'administration de Grover Cleveland, et nous avons vu qu'il est de l'intérêt du pays de maintenir le président actuel à la Maison Blanche. Nous approuvons aussi l'administration du gouverneur Samuel Douglas McEnery, qui, en fidèle serviteur public, a rendu d'éminents services à l'Etat. Nous affirmons que l'administration des affaires publiques en Louisiane, depuis les onze dernières années, a pris un tel cours à l'antithèse du régime dans l'Etat, qu'elle y a rétabli la prospérité, rétabli l'estime de la fortune générale et tracé le chemin à la haute position que la Louisiane occupe aujourd'hui parmi les Etats. Nous prenons l'engagement de collaborer toujours efficacement pour assurer la continuation de cet état de choses.

3. Nous nous engageons à obtenir une administration économique des affaires publiques, à maintenir le crédit de l'Etat en calculant les dépenses d'après les revenus, sans les dépasser, à travailler à la liquidation de la dette de l'Etat et au prompt paiement de l'intérêt de cette dette, conforme à la règle de la loi.

4. Le système adopté pour la levée de l'Etat est une nécessité pour la protection de l'existence et des biens de nos concitoyens.

5. Nous nous engageons à le développer, à le améliorer et à le protéger, dans la mesure que nous commandent les finances de l'Etat, parce que nous le considérons comme essentiel au bonheur et à la prospérité du peuple.

Nous pressons instamment, au nom du parti démocrate de cet Etat, de faire tous nos efforts pour placer la société Rivers de la Louisiane sur une base solide, et nous sollicitons de la Législature qu'elle adopte une législation stable, à prendre dans le texte une affectation spéciale, à prendre dans le revenu auquel de l'Etat, pour l'adoption de la jeunesse.

6. Un des premiers devoirs de l'Etat est de protéger et de développer ses grands intérêts agricoles par une législation bienfaisante et surtout d'encouragement et de soutient le collège d'Agriculture et les stations théoriques aux expériences.

7. Nous sommes opposés à toutes ententes ou en fait de travaux qui pourraient faire les intérêts du gouvernement de l'Etat aux entreprises libres.

8. Nous espérons jamais nous pour exploiter les terres fertiles de la Louisiane, les immigrants de toutes les parties du monde, en leur donnant l'assurance qu'ils seront les bienvenus et qu'ils pourront s'y offrir au bonheur commun.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shériff—Vente de Meubles et Encyclopédies, Rue de Carondelet et Bienfaisance.

Par le Greffier—Vente de Terres avec bâtisses et marchandises dans la Paroisse Iberville.

Par Tendel, Huissier—Vente de la Première Cour de Cité—A Saint-Charles, No 152 rue Lafayette, entre St. Charles et Carondelet—Un lot de terre avec bâtisses de maîtres.

Par H. Sterns & Co.—A leur salle d'encan, No 85 rue de Chartres, lotes, souliers et bottes quinze.

La protection considérée au point de vue politique aux États-Unis.

Jusqu'à présent les Américains n'ont envisagé la question du libre échange et du protectionnisme qu'au point de vue purement économique; ils prenaient parti pour ou contre l'un ou l'autre système, suivant que leurs intérêts particuliers les y portaient. Les fabricants demandaient l'entrée en franchise des matières premières, à leur profit et au détriment des producteurs; les producteurs réclamaient l'abolition ou tout au moins, la réduction du tarif sur les articles manufacturés, à leur bénéfice et aux dépens des fabricants. Dans cette discussion, qui est vieille comme le monde et ne se terminera, peut-être, qu'avec lui, les deux classes ont tort et raison, tour à tour, puisque, tour à tour, elles deviennent consommatrices l'une par rapport à l'autre.

Il y a un autre point de vue plus général, par conséquent, supérieur, où l'on néglige trop de se placer, car c'est du haut qu'il est possible, d'apercevoir la situation dans son ensemble, de porter sur elle un jugement sain; c'est celui du maintien de la paix publique et de l'ordre social. Au-dessus de la question économique, il y a la question politique, et c'est dans l'étude de cette dernière que l'on trouvera, en partie, la solution du redoutable problème.

Tout ce qui se passe, aux Etats-Unis, est bien ou mal, est le résultat naturel, forcé, du jeu de la liberté, qui est la base fondamentale de la société américaine, et à laquelle on n'oublie d'imposer les limites ou les restrictions dont rien de ce qui est humain ne peut s'affranchir.

Il n'a pas fallu longtemps, aux Américains, pour comprendre que les efforts individuels sont faibles, impuissants; ils ont compris [illegible] vite et plus [illegible] ils ont associé [illegible] leurs capitaux [illegible] compagnies [illegible] que l'Europe [illegible] autant d'[illegible] que d'étonnement; nous voyons [illegible] à cette heure. Il faut [illegible] bien peu connaître la nature [illegible] pour s'imaginer que ces associations qui avaient la conséquence de leur force, n'étant, dès les débuts, songé qu'au bien général, qu'elles n'étant pas, avant tout, songé à leur intérêt particulier.

De là, les abus dont nous avons été témoins et dont les travailleurs, les employés n'ont pas tardé à souffrir. Afin de mettre un terme aux excès dont ils étaient, nécessairement, les premières victimes, ils ont usé du même droit que les propriétaires d'ateliers et capitalistes, ils ont tenté ce que nous avons appelé de faire [illegible]. Ils sont associés, eux aussi. Le besoin était plus difficile; là, où de l'autre côté, il avait suffi de quelques, vingt associés, ici il en fallait mille, dix mille, vingt mille. L'appoint individuel était considérable dans les "Trusts": dans les sociétés d'ouvriers, les cotisations ne pouvaient avoir lieu que par faibles sommes, par pécunes, mais il y allait de l'intérêt de tous; on se mit bravement à l'œuvre; on réussit, et l'on peut dire qu'aujourd'hui les deux forces, ayant des tendances opposées se valent et peuvent entrer hardiment en lutte. Toute la question est précisément d'empêcher ces luttes, qui pourraient neutraliser les deux forces, jeter le désordre dans les industries, entraver le travail national.

Il est impossible de n'être pas frappé d'un fait qui est tout à l'honneur de la société américaine: c'est que le labeur, en général—tant au moins, le labeur matériel, mécanique—y est beaucoup mieux rémunéré que partout ailleurs. C'est encore le fruit de la liberté et des institutions démocratiques, qui ont donné aux travailleurs le moyen de conserver leur dignité et d'imposer à ceux qui les occupent la nécessité de leur accorder un salaire suffisant pour faire vivre convenablement leurs familles. Nous croyons que c'est de là que les Etats-Unis tirent presque toute leur force; que c'est le principe de leur supériorité sur beaucoup d'autres nations. Mais comme toute bonne chose, en ce monde, a son revers, le niveau élevé des salaires place les industries américaines, au point de vue du prix de revient—par conséquent, du bon marché—dans un état d'infériorité à l'égard des industries étrangères; elles ne peuvent lutter avec celles d'Angleterre, de France, d'Allemagne. Supposez qu'on donne aux produits de ces dernières l'entrée libre dans nos ports, ils auront bientôt envahi le pays; bon gré, malgré, on sera obligé, soit de fermer nos usines, nos fabriques, soit d'opérer une baisse des salaires qui permette à nos manufacturiers de combattre, à armes égales, contre les fabricants du dehors—sinon de leur faire une concurrence écrasante—et, alors, la guerre est allumée. C'est, surtout, en cela que les tendances libre-échangistes sont dangereuses pour le pays.

Nous ne résentons pas une excessive tendresse pour les monopoles; nous n'avons jamais cessé d'en signaler les dangers, les révolutions sanglantes auxquels ils nous exposent, et il est très regrettable que le libéralisme américain n'ait pas encore trouvé le moyen de les maîtriser.

Il serait, néanmoins, très injuste, très faux, de ne voir, dans les industriels du Nord, absolument que des ogres, passant leur vie à se nourrir de la substance du pauvre, à lui sucer le sang comme des vampires. Il y a des nécessités de situation auxquelles ils ne peuvent se soustraire: ils ont des droits qu'on ne peut leur contester. Il faut qu'ils règlent leur actif et leur passif; il faut non-seulement qu'ils "joignent les deux bouts", mais qu'ils réalisent un bénéfice, si minime qu'il soit. On ne peut les obligerà livrer leurs marchandises au prix de revient et même au-dessous, sous ne les forcerez jamais à travailler pour rien, pas plus que leurs employés. La preuve que tous ne sont pas aussi pervers qu'on veut bien le dire, c'est qu'il y a parmi eux des hommes qui sont arrivés à faire participer, directement, leurs ouvriers aux bénéfices de l'exploitation.

Un cas pour exemple: M. Alfred Dodge, de Dodgeville, Etat de New York. Il partage avec ses travailleurs; il a fondé, parmi eux, des sociétés de secours mutuels, un fonds de pension et autres institutions du même genre. Naturellement, il est avec eux dans les meilleurs termes: ils l'aiment et l'estiment. Mais quand, dans sa reconnaissance, un d'eux l'appelle "un bienfaiteur des ouvriers, il se fâche, il proteste; il considère le titre de philanthrope presque comme une injure. Il s'en tient à celui de *business man*, qui sait son métier, qui ne s'oublie pas un instant, tout en cherchant à être utile aux autres, et, afin de prouver à *ses workingmen* qu'il dit vrai, il les réunit et leur démontre, clairement, que, tout en assurant leur bien-être, il travaille à sa propre fortune.

Admettons, maintenant, qu'une forte baisse du tarif frappe les produits de l'usine Dodge, il en résultera, immédiatement une diminution des profits de bénéfice, des fonds des différentes institutions de bienfaisance et de prévoyance, établies dans la fabrique. Peut-être même, tout cet édifice serait-il exposé à crouler. Nous n'insistons pas sur les désastres qui en seraient la suite: ils frappent les yeux de tout le monde.

Mais tous les manufacturiers ne ressemblent pas à M. Dodge; il n'est pas donné à beaucoup de comprendre leurs intérêts de sa façon. Autour d'eux surgiraient et se multiplieraient les grèves, avec la gêne qui en est la compagne inséparable, et l'on n'en est pas à apprendre que la misère est mauvaise conseillère.

Dire, pourtant, que tout le bruit qui se fait autour de la révision du tarif, prévient d'un excédant de recettes qui n'est qu'un leurre, qui n'existe réellement pas et disparaîtrait promptement, si l'Etat voulait se charger de la moitié des améliorations urgentes que tout autre gouvernement ne croirait obligé d'exécuter, car presque tout est à faire dans notre Union: à commencer par la voirie, qui y est encore à l'état de mythe, [illegible] de travaux à y entreprendre! Que de bras on pourrait employer! Quels bénéfices en obtiendrait le pays, et combien [illegible] augmenteraient ses richesses!

LOUISIANE.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 24 mars:

Nous recevons, cette semaine, comme nous l'avions dit, sur le projet d'une association de planteurs riziers pour l'établissement d'un moulin à riz sur le pied coopératif. L'objet de cette association est de bâtir ou louer et mettre en opération un ou plusieurs moulins; de recevoir ou nettoyer le riz contre paiement; d'acheter le riz brut, le nettoyer et le mettre en vente. Le stock capital de l'Association est fixé à $30,000, divisés en actions de $100 payables $50 comptant, $25 le 1er octobre et $25 le 1er novembre 1888. Les deux dernières versements ne seront demandés que si une résolution du bureau des directeurs l'exige. Chaque actionnaire s'engage à envoyer au moulin, pour être nettoyé pour son compte, 400 sacs de riz brut de 162 livres pour chaque action qu'il aura prise. Le président et directeur est exempt de cette clause. Pour chaque cent sacs de riz, le planteur aura droit à dix sacs de son, ainsi qu'aux balles. Le prix de l'égrenage sera de 50 cents par baril de 162 livres en paille, et les barils seront comptés au prix de revient. Les profits seront déclarés sur le stock. Le premier bureau de contrôle se composera de cinq actionnaires, avec M. [illegible] Dalroyal comme président. Ce bureau élira un secrétaire et choisira des commis, fixera les salaires, et arrêtera les règlements pour la conduite des affaires de l'Association. Les membres resteront en place du jour de leur élection au 1er août 1889 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient qualifiés, et une élection aura lieu chaque année.

Voilà, brièvement, la base du projet. Voyons maintenant quels seraient les bénéfices probables des actionnaires: Si pour 400 sacs de riz, le moulin doit recevoir 400 sacs de riz, le total reçu est de 129,000 sacs—soit $60,000 d'égrenage; la moitié du son, ou 10 sacs par 100 barils, revenant au moulin, formera un total de 12,000 sacs, valant $8,700 au bas mot; le "polish" fourni au moulin par ce riz sera de 575 tonnes, valant $5,025; les balances de riz au-delà du remplissage des barils (que généralement le moulin garde pour lui) s'élèveraient à environ 24,000 livres nettoyées qui rapporteraient environ $1,200; le riz qui moule généralement des sacs, qui est recueilli par le moulin et reste sa propriété, à 2 livres par sac, formerait 1,181 barils valant $1,415. Tout cela fait un total de $70,040, qui serait le produit brut du moulin pendant l'année. En calculant les dépenses du moulin à $70 par jour pendant 300 jours ($21,000), et en comptant à $6,000 de salaire des officiers et commis de l'Association, il resterait donc après le travail d'une année au bénéfice de plus de $40,000, à répartir entre les actionnaires. Le bénéfice de nos voisins serait donc beaucoup plus gros que les déboursés qu'ils auraient faits, sans compter les avantages immenses qu'ils retireraient du nettoyage de leur riz par le système de la co-opération. Déjà plusieurs planteurs riziers de notre paroisse ont pris des actions.

—Lundi matin, à 5 heures, Mme Alexandre Chonet, née Caroline St. Martin, rendait le dernier soupir au milieu des horribles souffrances de la maternité. La science a tenté tous les efforts pour conserver à l'affection des siens cette jeune femme, mais elle est demeurée impuissante devant les lois de la nature. Mme Chonet était la fille de notre très estimé concitoyen, M. F. B. St. Martin; elle était mariée depuis moins d'un an. Ses belles qualités de cœur et d'esprit lui avaient conquis l'affection générale et sa mort prématurée va vivement affliger toute la communauté. A son époux et à sa famille nous offrons l'expression sincère de la sympathie que nous éprouvons dans le malheur qui les frappe.

Mercredi le 21, est décédée dans notre paroisse Mme veuve Jean-Marie Entremont, âgée de 68 ans et 8 mois. Mme Entremont était Française, native de la Champagne. Depuis près de quarante ans elle était venue s'établir en Louisiane avec son mari, qui l'a précédée dans la tombe de six ans. Un nombreux cercle d'amis suivait jeudi sa dépouille mortelle au lieu de repos. Nous offrons nos compliments de condoléance à sa famille.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 24 mars:

Que dire du temps? Il change tous les jours. A peine sortons-nous d'une période de froids, de gelées intempestives et nuisibles, que nous arrive la pluie et puis les vents d'équinoxe et puis encore la cruelle bise. C'est à y perdre son latin; les jardiniers surtout sont dans le désarroi, et les planteurs voient la récolte retardée beaucoup.

D'autres craignent pour le plant de pommes de terre; enfin c'est un concert de plaintes et de pronostics fâcheux. Jusqu'aux riziers qui craignent de n'avoir pas dans le bayou assez d'eau pour irriguer leurs rizières. Dans quinze jours, ou plus tôt, tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Ne nous effrayons pas trop d'avance et surtout ne perdons pas courage; tout est bien qui finit bien, et nous avons le droit d'espérer que la fin sera bonne.

Les arbres fruitiers sont pleins de promesses, et si le jardinage souffre un peu, quelques semaines d'une température plus clémente auront vite réparé le mal.

—Le 14 du mois prochain, doit avoir lieu une Foire en la salle St. Joseph, près de l'église catholique du même nom, à Thibodaux. Cette foire, à laquelle tous nos concitoyens sont cordialement invités, a pour but d'obtenir des fonds pour prolonger le trottoir jusqu'aux portes de l'église. C'est une œuvre d'utilité publique que l'on veut compléter. Il est superflu d'insister sur le caractère essentiellement utile de cette construction, qui fait l'ornement de notre ville et l'étonnement des étrangers qui nous visitent.

A l'aide de quelques légers sacrifices, si chacun veut y contribuer, nous verrons, achevé, et complet, un trottoir de près d'une mille qui n'a de pareil dans aucune ville de la Louisiane, la Nouvelle Orléans exceptée.

L'attrait de la Foire consistera en représentations dramatiques et comiques, en concerts, rafraîchissements variés et à la portée de toutes les bourses. Que chacun s'y prête et apporte sa part de bon vouloir, et la Foire sera ce qu'elle doit être, un vrai, grand et légitime succès.

—La pompe à incendie A vapeur dont nous avons annoncé l'arrivée à Thibodaux dans notre dernier numéro, a fait plusieurs essais qui tous ont montré son excellence et la facilité de son maniement. Il est vrai de dire que, jusqu'à présent, c'est un ingénieur *ad hoc*, un homme envoyé par la maison Silsby qui l'a manœuvrée. Il est à croire, et nous devons l'espérer, qu'il se trouvera parmi nous quelqu'un capable de le remplacer et de tirer de notre pompe tout le profit qu'on est en droit d'attendre.

La ville de Thibodaux a déjà déboursé la somme de six cent trente-trois piastres ($633.00), tant pour le premier paiement à compte sur la machine et 100 pieds de tuyaux, que pour le fret.

Le *Banner*, New Iberia, paroisse Pointe Coupée, du 24 mars:

Les pluies fréquentes des trois derniers mois ont considérablement retardé les opérations de l'ensemencement.

—Jeudi soir, le vent a tourné au sud-est, et c'est de là qu'il souffle depuis.

—Encore un temps très variable, cette semaine. Samedi dernier, il faisait très chaud; la journée de dimanche a été brumeuse. Jeudi, forte pluie, qui a duré toute la journée; même temps, mardi; froid subit dans la soirée du même jour; mercredi et jeudi, froids assez intenses pour nuire à la végétation. Depuis jeudi, le temps s'est radouci.

Les froids de mars ont retardé, pour l'autre moitié, les pommes de terre; les expéditions de notre région seront de deux semaines en retard sur celles de l'an dernier.

—Avis à nos autorités. Les oiseaux s'abattent, partout, sur le maïs, qui commence à germer dans les champs et en détruisent beaucoup.

—Décédé, à Bâton Rouge, Mme D. C. Montan, fille aînée du colonel T. G. Sparke, de notre paroisse, femme aimée et estimée de tous ceux qui l'ont connue.

La phthisie se guérit.—Le Docteur S. Comb, de Cincinnati, Ohio, dit: "J'ai prescrit l'**Emulsion de Scott** faite d'huile de foie de morue et d'hypophosphites à quatre de mes malades et j'ai obtenu des résultats bien plus satisfaisants que avec aucun remède. Tous quatre avaient une maladie de poitrine [illegible] faire, dans cet état avancé, de la toux, les douleurs à l'estomac, l'essoufflement, le pouls 120, la fièvre, l'emaciation sont disparus. Au fond tout de cet [illegible] complètement et je prescrirai plus de remède.

La mort un bienfait.—La mort est un relief, un bienfait pour ceux qui sont affligés de douleurs, bien des personnes sont intéressées dont plusieurs chances par des rhumatismes des nevralgies que les remèdes habituels ne guérissent pas toujours. Pour en avoir à bon il les faut traiter des leurs débuts avec du "Hostetter Stomach Bitters" qui libère le système de ses impuretés. Il y a beaucoup de gens à Aller demandant son efficacité comme dépuratif. Les autres maladies se manifestent sous leur forme violente, elles atteignent les nerfs. Un ou deux verres à vin de ce bitter, toutes les heures, ou peu avant de se mettre au lit, apaisent les nerfs irrités et font valoir une nuit de repos parfait. Pour des maux de reins, la "cambra", l'indigestion, la maladie de foie, la constipation, ce bitter est excellent.

La Salsepareille d'Ayer est justement ce qu'il vous faut comme medecine du printemps. Supérieure à toute autre.

LA CONTREFAÇON ALLEMANDE.—Les journaux de France du 7 mars nous apprennent que d'après des avis reçus de Londres, la contrefaçon allemande commence à éprouver sérieusement les effets de l'application rigoureuse de l'article du Parlement sur les marques de fabrique.

De Hambourg, de Brême et de Brembaven, les négociants écrivent que "la manufacture allemande se montre profondément atteinte. En effet, les imitations des marchandises anglaises, dont le marché britannique avait été inondé, se voient fermer un de leurs plus importants débouchés, sinon le principal.

Toutes les marchandises portant des indications d'origine frauduleuse sont impitoyablement retournées, et, depuis quelques semaines, tous les produits de la fabrication allemande reviennent à leurs expéditeurs, pour lesquels la chose est d'autant plus grave que la valeur d'un consignal et d'un retour.

La porcelaine décorée, la coutellerie, la verrerie, le plaqué, sans compter les produits de plusieurs autres branches d'industrie trop nombreuses pour pouvoir être énumérées ici, trouvaient, en Angleterre, un écoulement permanent, tandis qu'en Allemagne ces articles ont moins de valeur marchande que partout ailleurs.

Par exemple, en Russie ou en Espagne, on n'utilisera pas une tasse portant en lettres d'or: "présent from London" (un souvenir de Londres) ou "Good morning" (bonjour). Les couverts en maillechort n'ont pas de marché en Italie, en Turquie ou en Finlande.

Maintenant que les ports anglais sont fermés à ces marchandises, fabriquées exclusivement pour l'Angleterre, les manufacturiers et les exportateurs allemands sont dans le marasme.

On espère, maintenant, dans les sphères commerciales d'Angleterre, que les vins et les eaux-de-vie de provenance, ou plutôt de falsification allemande, seront exclus aussi rigoureusement du marché anglais, car l'importateur anglais ne pourra que bénéficier en purifiant la place de toutes ces marchandises frauduleuses, introduites subrepticement par les Allemands.

PORTUGAL.—La Société de géographie de Lisbonne a voté, le 6 mars, une motion exprimant le vœu que le gouvernement compétent et développe la complète nationalisation de la baie de Delagoa, comme étant une partie intégrante du territoire portugais.

M. Crispi.

Interrogé, au sein de la Chambre des députés d'Italie, sur la rupture des négociations avec la France, à propos du traité de commerce; et sur l'application de part et d'autre, des tarifs généraux—aggravés,—M. Crispi a prononcé des paroles contre lesquelles il importe—dit le *Journal du Havre*—que tout le monde, en France, proteste avec énergie, car elles ont pour objet d'égarer l'opinion publique; cette opinion à laquelle le ministre italien fait appel, espérant se la rendre favorable en exposant les faits sous un jour absolument contraire à la réalité.

"L'Europe nous rendra justice, a-t-il dit, et si nous sommes obligés d'appliquer le tarif général, ce n'est pas à nous qu'en incombe la faute, *car il s'agit de nous défendre et non d'attaquer!*"

D'après cela, c'est la France qui a attaqué l'Italie; c'est l'Italie qui se met en défense contre une attaque et des prétentions injustes! Qui donc M. Crispi espère-t-il tromper, sinon ceux de ses compatriotes que la passion aveugle et dont on a surexcité les esprits au-delà de toute mesure!

Qui a dénoncé le traité de commerce? La France! non c'est l'Italie. Et pourtant, d'après M. Crispi, "c'est la France qui attaque, et c'est l'Italie qui se défend."

Qui a voté, en juillet 1887, un tarif général avec des droits de douane surélevés de 100 et même de 200 0/0? La France? Non, c'est l'Italie, alors que la France, patiemment, attendait les propositions de l'Italie pour négocier... Et c'est dit M. Crispi, la France qui a attaqué.

Qui est venu demander à la France de négocier sur les bases du tarif général, ainsi relevé, offrant des concessions apparentes, qui, en réalité, constituaient des aggravations? C'est l'Italie, alors que la France ne demandait, comme elle l'a toujours fait, qu'à rester dans le *statu quo*, impudemment et témérairement brisé par le gouvernement italien.

En réalité, ce que demandait l'Italie, c'était l'amélioration, à son profit et au détriment de la France, du traité de 1881. Et comme la France n'a pu y consentir, dénaturant les faits, M. Crispi déclare que c'est la France qui doit assumer la responsabilité de ce qui va se passer. Il faut avoir une singulière et bien triste idée, de l'état des esprits en Europe, pour imaginer qu'on se laissera prendre à de si grossiers subterfuges.

Qui donc a été se mettre à la disposition du chancelier allemand pour lui garantir la possession de l'Alsace-Lorraine, sinon M. Crispi? Et après cela, comment peut-il parler de la "douleur qui remplit son cœur" en présence de ce qui se passe! Oh! M. Crispi excelle en ces phrases sentimentales qui visent à l'effet et surtout à masquer ses véritables sentiments.

Mais cela fait seulement ressortir les côtés fâcheux de sa conduite. Dire ses gens qu'on les aime, alors qu'on fait tout pour leur nuire, cela a un vilain nom dans toutes les langues. Mieux vaut M. de Bismarck, qui ne cache ni sa haine pour nous, ni son désir de nous nuire. La franchise siérait mieux à M. Crispi, d'autant que ses belles paroles ne trompent plus personne en France.

Nous nuire! mais dans la circonstance, nous estimons que c'est surtout s'en nuire soi-même. Et l'Italie ne sera pas bien longtemps à s'en apercevoir.

La *Liberté*, Porgame de M. Crispi, impétueux, il y a quelques jours, cette phrase étonnante: "Il est impossible qu'un grand pays comme le nôtre puisse vivre sans prospérer avec un seul marché ouvert."

Traduction libre: renoncons au marché français et cherchons d'autres débouchés. Libre à nous, car la *Réforma* le dit en toutes lettres. Dans le même article, elle engage les Italiens à renoncer à leur indolence, à leur apathie, et à chercher d'autres débouchés pour suppléer au marché français qui va leur manquer.

C'est donc le fruit d'une combinaison, assurément, M. Crispi espère que d'autres pays, l'Allemagne, sans doute, voudra bien, les trois cent cinquante millions de marchandises que nous achetons à l'Italie. Il faut être d'une ignorance trop épaisse pour se tromper à ce point.

Prenons les quatre ou cinq principaux articles d'exportation de l'Italie en France, les vins, les huiles, les beurres, les soufres bruts, et examinons quel pays peut suppléer la France dans l'achat qu'elle leur en fait.

Voici les chiffres, pour 1887, au commerce spécial:

Vins	2,700,879 hectol.
Huiles d'olives	46,583,339 kilog.
Riz	15,039,749. —
Beurre	1,491,132. —
Oufs	5,858,552 —

En valeur, cela doit monter à plus de 150 millions pour ces cinq articles seulement. M. Crispi et sa *Réforma* voudraient-ils bien nous dire où l'Italie va trouver des débouchés pour ces produits que la France lui payait très cher! En Allemagne? mais n'est-ce pas en toute que les Allemands font toute les 2 millions et demi d'hectolitres de vin que les Italiens ne pourront plus nous envoyer! Et les 46 millions et demi de kilogrammes d'huiles! Voilà déjà un tiers de 150 millions de francs perdu pour l'Italie, ce qui aurait un chiffre de toute notre exportation chez elle... A moins que la *Réforma* ne compte sur la colonie de Massaouah!

Après cela, M. Crispi peut se mettre la main sur le cœur et parler de sentiments douloureux, qu'il éprouve. Nous croyons que l'opinion à laquelle il fait appel lui sera dure, non en Europe, mais dans son propre pays, à la ruine duquel il travaille avec une inconscience si extraordinaire.

Quant à nous, ce n'est pas à l'Europe que nous en appelons, c'est à l'Italie elle-même, avec la certitude qu'avant peu, désabusé de la triste politique que lui impose M. Crispi, ce grand et généreux pays le condamnera avec éclat, au réel profit des deux nations que tout doit unir, et que de déplorables intrigues seules cherchent à diviser.

Saint-Siège.

L'accord entre la Russie et le Vatican semble en bonne voie, ainsi qu'en témoigne l'information suivante, d'origine russe:

"Saint-Pétersbourg, 6 mars.

"On augure bien des renseignements reçus au département des cultes étrangers sur les négociations entre le prince Lobanoff et Mgr Galimberti pour la reprise des relations entre le Vatican et la Russie. La ultra-orthodoxe de Moscou s'étaient émus des concessions que pourrait être amené à faire le gouvernement russe. M. Pobiedonostzeff lui a fait rassurer en représentant que les satisfactions à donner aux besoins confessionnels de plusieurs millions de catholiques russes seraient absolument exclusives de toute concession pouvant compromettre les intérêts de l'orthodoxie.

"A des objections faites ici au sujet des encouragements qui pourraient résulter pour le parti polonais de concessions qui parallèlement imposées par ce parti, il a été répondu que l'accord avec le Vatican aurait un effet contraire en rompant toute solidarité entre ce parti et le clergé, parce que, d'une part, l'autorité ecclésiastique aurait une liberté complète dans les questions de religion et de conscience, et que, d'autre part, le gouvernement serait garanti par les engagements du pape et ce qui concerne l'action à exercer par lui sur le clergé contre toute ingérence de celui-ci dans les questions qui doivent être du domaine exclusif du pouvoir séculier."

Extrait d'une lettre de M. Monterrier, adressée, de Rome, au *Journal des Débats*:

"Le Pape a reçu les félicitations du Sacré Collège, à l'occasion du dixième anniversaire de son pontificat. La réunion qu'il a faite à l'allocution du doyen des cardinaux vous a été transmise par le télégraphe.

"Jamais Léon XIII ne s'est prononcé avec autant de netteté et d'énergie, et il s'est mis, plus que jamais, dans l'impossibilité d'accepter ce qu'on appelle la conciliation et ce qui serait, en effet, la capitulation du Saint-Siège.

"Le Pape a dit qu'il ne comprendre que la monarchie italienne ne voulait, on peut même dire ne pouvait, aller au-delà de la loi des garanties.

"La demi-officielle de la cour de Vienne, qui n'est plus désormais contestée, ne paraît pas avoir découragé le Saint-Père, qui paraît avoir plus de confiance que jamais. Se repose-t-il uniquement sur la Providence, ou a-t-il quelque raison d'espérer des appuis sinon plus solides au moins plus tangibles? C'est un mystère que je ne me charge pas de pénétrer et chacun est libre de faire les conjectures qui lui conviennent; le champ en est vaste et presque illimité."

Le *Ersendenblatt*, du 7 mars, se fondant sur des informations authentiques, déclare complètement controuvée la nouvelle répandue par des journaux français, que l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne auraient conclu avec l'Italie un pacte secret concernant la situation du Pape à Rome.

EXPÉRIENCES MILITAIRES EN FRANCE.—Différents essais très intéressants ont lieu actuellement, dans la garnison de Belfort.

Ces jours derniers, un peloton de 40 hommes à cheval du 9e hussards, a essayé, sur l'étang des Forges, encore gelé, un nouveau crampon à glace qui s'adapterait aux fers des chevaux. Cette expérience a parfaitement réussi.

Au 42e de ligne, les troupes en marche dans la place ne lieu d'avoir l'arme sur l'épaule, la portent, maintenant à la bretelle. Cela évite ainsi une fatigue inutile aux hommes, tout en leur permettant de conserver la petitude dans le rang et la cadence de pas.

M. le général de Négrier a donné l'ordre également au 42e de ligne d'expérimenter un nouveau mode de chargement du soldat, de façon à supprimer le sac en campagne.

Chaque commandant de compagnie a agi d'après sa propre initiative dans les différentes marches militaires qui ont eu lieu ces jours-ci. Les uns ont fait mettre à leurs hommes la musette chargée du complet de campagne sur le dos, d'autres en bandoulière. Quant aux ustensiles de campement, la plupart des compagnies les portaient attachés à la grande courroie du sac, soit dans le dos, soit de côté. Les petites gamelles et les outils étaient suspendus au ceinturon. On ignore, jusqu'à présent, les résultats de ce dernier essai.

Cette estimée laxative qu'on recommande indique l'imprévoyance. La Salsepareille d'Ayer le purifie et fortifie le système.

Décédé, le 27 mars 1888, à une heure du matin à l'âge de 82 ans et 5 mois, Docteur JEAN FRANÇOIS RECTOR, natif d'Avallon, département de l'Yonne, France.

Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui mardi, 27 mars, à 4 heures P. M. précises. Le convoi partira de sa dernière résidence No 255 rue Esplanade.

Décédé, hier lundi 26 avril 1888 à 10 heures A. M. à l'âge de 60 ans, LUIGI TORRI, natif de Tripani, Italie, résidant depuis vingt-deux ans à la Nouvelle Orléans. Les amis et connaissances des familles des Torre Petra, Torre, Grasso S. D'Amico et des Valenzuela sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui mardi 27 mars, à 3 heures de l'après-midi. Convoi départira de sa dernière résidence, No 425 rue Bayou, entre Tonti et Bienville.

Société Tiro di Bersaglio.—Décédé hier, à 10 heures A. M. notre confrère LUIGI TORRI, âgé de 60 ans, membre fondateur de la dite Société, natif de Tripani, Italie et résidant de cette ville depuis 35 ans. Tous les membres sont priés d'assister à son inhumation qui aura lieu mardi 27 mars 1888 à 3 heures P. M. de sa dernière résidence, No 425 Bayou Bienville. Par ordre du Président.

A. L'BUENA, Secrétaire.

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet.

Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie. Vins toniques et liqueurs en cercles et bouteilles, Cognacs, Sauternes, Vins de Porto, Malaga, Xérès, Madère, Bordeaux, Cordiaux, etc. Champagnes de **Delbeck & Cie.**, Whiskies célèbres, de **Cahn, Bell & Cie.** 10 de—lan.

O' demande—Dans une jeune famille de deux personnes, une femme pour faire le ménage. S'adresser au Restaurant rue St. Peter, 1er Dauphine. 27mars—1j

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
Cuisinière et Verseuses.
Nouvelle-Orléans, 26 mars 1888.

Les membres de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice sont informés que la réunion générale et trimestrielle aura lieu JEUDI PROCHAIN, 29 mars, à 7 heures du soir, à la salle de la Société, rue Hospital et Chartres.

Les Sociétaires: 1) Article 11 des statuts et sanctionnés par la loi.

Par ordre du Président,
SEBASTIEN ROY,
J. Rivet, Trésorier. Secrétaire. 27 mars—1j

Moustiquaires toutes faites!
Maison établie depuis 1849.

Moustiquaires toutes faites de toutes descriptions, draps, lits d'hôpital, valises, chemises, etc., pour le commerce de la campagne. Moustiquaires doubles en bobinet toutes faites à $2.50 et au dessus. Moustiquaires en bobinet toutes faites, pour ménage, dans un large assortiment à bas prix. Les achats seront un avantage en voyant leur tour avant d'acheter ailleurs.

Mme A. TESSON,
72 rue de Chartres.
27 mars—1m mar. jeu. dim.

La banque russe **Oma**, capitaine Durchmann de Gênes, restera à son ancien bord MERCEDES, 2me district, rue du Hospital.

Les consignataires sont priés de s'occuper de l'Expédition de ladite marchandises sur la dite [illegible] seront connus [illegible] à leurs frais et risques. Aucune marchandise ne sera livrée sans un ordre des consignataires. Il est bien donné que sur leur refus de tout réclamation ne sera reçue. Pour à toutes et constatée sur la lettre.

BASSETTI & AIQUES,
67 et 69 rue Decatur.

Nulle capitaine, ni les consignataires de la banque russe "**Oma**" de Gênes ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de la dite barque.

BASSETTI & AIQUES,
67 et 69 rue Dec